

Thériault, Marie-Ève

De: Thériault, Marie-Ève
Envoyé: 29 mai 2019 15:28
À: Nathalie Leblanc
Cc: Bélanger, Annie
Objet: Gestion 3LB - Précisions demandées concernant la modélisation atmosphérique

Bonjour,

Comme nous en avons convenu tout à l'heure, voici les éléments sur lesquels des précisions sont requises afin de statuer sur la recevabilité de la modélisation atmosphérique :

1. Considérant les concentrations modélisées de TCE et les incertitudes importantes relatives au calcul des taux d'émission, l'initiateur doit fournir une estimation de la proportion des sols reçus qui pourront être contaminés par du TCE;
2. L'initiateur doit préciser quel critère a servi à départager les HAP légers et les HAP lourds. Il a été constaté que l'anthanthrène a été inclus parmi les HAP légers, alors que son poids moléculaire est le même que l'indeno(1,2,3-cd)pyrène qui, lui, a été inclus parmi les HAP lourds. En ce sens, l'initiateur doit indiquer quelle procédure a été utilisée;
3. Aux tableaux 3 à 9, on indique que les taux d'émission horaires des contaminants volatils seront modulés en fonction de plusieurs facteurs dont la température, la granulométrie, le taux d'humidité, la variation des taux d'émission dans le temps ainsi que la variation des quantités de sols reçus. Une modulation des taux d'émission avait déjà été considérée dans la première version de la modélisation, en raison essentiellement des mêmes facteurs. Toutefois, les valeurs retenues dans la version mise à jour sont significativement différentes et l'information fournie ne permet pas d'en effectuer la validation. À cet effet, l'initiateur doit fournir les éléments justificatifs permettant de valider le calcul des valeurs utilisées dans les tableaux 3 à 9 du rapport de modélisation mis à jour;
4. À quelques endroits dans le rapport on indique que le taux d'humidité des sols a été obtenu en considérant une moyenne annuelle des précipitations sur 24 heures de 52,8 mm. Selon les normales climatiques du Québec 1981-2010, à la station de Trois-Rivières, cette valeur est plutôt de 3,1 mm. Ainsi, l'initiateur doit préciser quelle valeur a été utilisée pour les calculs et fournir les éléments justificatifs appropriés.

Afin de respecter l'échéancier établi, je vous prie de répondre dans les plus brefs délais.

Je vous remercie et bonne fin de journée,

Marie-Eve Thériault, *biol., M. Sc.*

Chargée de projet

Direction de l'évaluation environnementale
des projets hydriques et industriels

Ministère de l'Environnement et

de la Lutte contre les changements climatiques

675, boul. René-Lévesque Est, 6e étage, boîte 83

Québec (Québec) G1R 5V7

Téléphone: (418) 521-3933, poste 4643

Télécopieur: (418) 644-8222

Marie-Eve.Theriault@environnement.gouv.qc.ca

